

Concours externe d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe

Session 2016

I - Informations sur le concours

1-Présentation générale

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Côtes d'Armor organise au titre de l'année 2016, le concours externe d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe - catégorie C dans les spécialités suivantes :

« Environnement, hygiène » et « Conduite de véhicules ».

2-Conditions d'accès

L'article 6 du décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux prévoit que :

Le concours Externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme à finalité professionnelle classé au moins au niveau V (CAP, BEP, ...) de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente, obtenue dans celle des spécialités au titre de laquelle le candidat concourt.

3-Les épreuves

Le concours externe sur titres d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe comporte une épreuve d'admissibilité et deux épreuves d'admission.

A. - Epreuve d'admissibilité

L'épreuve consiste en la vérification, au moyen d'une série de questions à réponses courtes ou de tableaux ou graphiques à constituer ou compléter, des connaissances théoriques de base du candidat dans la spécialité au titre de laquelle il concourt (durée : une heure ; coefficient 2).

B. - Epreuves d'admission

Elles portent sur :

1° Un entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois

(Durée : quinze minutes ; coefficient 3).

2° Une interrogation orale destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes ; coefficient 2).

4-Statistiques

Spécialités ouvertes pour la session 2016 du concours :

Spécialité « environnement, hygiène »

- Propreté urbaine, collecte des déchets
(Externe : 2 postes)
- Entretien des piscines
(Externe : 2 postes)
- Hygiène et entretien des locaux et espaces publics
(Externe : 20 postes)
- Agent d'assainissement
(Externe : 3 postes)

Spécialité « conduite de véhicules »

- Conduite de véhicules poids lourds
(Externe : 10)
- Conduite de véhicules de transports en commun
(Externe : 1)
- Conduite d'engins de travaux publics
(Externe : 4)
- Mécanicien de véhicules à moteurs Diesel
(Externe : 7)

Les inscriptions se sont déroulées du 8 septembre au 30 septembre 2015 avec retour des dossiers avant le 8 octobre 2015.

462 dossiers ont été retirés et 320 déposés dont 307 dossiers internet (soit 96%). Pour information, cette proportion était de 92% en 2014 et de 68% en 2012. Les inscriptions en ligne sont donc en passe de se généraliser.

L'épreuve écrite d'admissibilité s'est déroulée le 19 janvier 2016 au centre Equinoxe à Brézillet.

	Environnement - Hygiène	Conduite de véhicules
Nombre de dossiers déposés	159	161
Origine des candidats :		
22 : 110	64	46
29 : 87	34	53
35 : 57	37	20
56 : 21	12	9
Autres départements : 45	12	33
Admis à concourir	159	161
Nombre de présents	91	120
Taux d'absentéisme	42,76%	25,46%

II- Correction de l'épreuve écrite

	Environnement, hygiène	Conduite de véhicules
Admis à concourir	159	161
Présents	91	120
Taux d'absentéisme	42,76%	25,46%
Notes < à 5 (note éliminatoire)	6	0
Notes ≥ à 5 et < à 10	31	15
Notes ≥ à 10 et < à 15	38	78
Notes ≥ à 15 et ≤ à 20	16	27
Moyenne	10,85	12,87

III- Décisions du jury d'admissibilité

Le jury a fixé les seuils d'admissibilité comme suit :

	Environnement, hygiène	Conduite de véhicules
Seuil d'admissibilité	10	14
Candidats admissibles	54	44

III- Les épreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les jeudi 7 et vendredi 8 avril au SBEC (Saint-Brieuc Expositions Congrès) à Brézillet.

A-Spécialité « Environnement, Hygiène »

a) Entretien avec un jury

ENTRETIEN	Environnement, hygiène			
	Hygiène et entretien des locaux	Entretien des piscines	Agent d'assainissement	Propreté urbaine, collecte des déchets
Admis à concourir	36	1	10	7
Présents	34	1	10	7
Taux d'absentéisme	5,55%	0%	0%	0%
Notes < 5 (note éliminatoire)	0	0	0	0
Notes ≥ 5 et < 10	3	0	1	2
Notes ≥ 10 et < 15	17	0	3	2
Notes ≥ 15 et ≤ 20	14	1	6	3
Moyenne	13,22	15	14	12,36

b) Interrogation orale

Interrogation orale	Environnement, hygiène			
	Hygiène et entretien des locaux	Entretien des piscines	Agent d'assainissement	Propreté urbaine, collecte des déchets
Admis à concourir	36	1	10	7
Présents	34	1	10	7
Taux d'absentéisme	5,55%	0%	0%	0%
Notes < 5 (note éliminatoire)	0	0	0	0
Notes ≥ 5 et < 10	3	0	0	2
Notes ≥ 10 et < 15	23	0	3	2
Notes ≥ 15 et ≤ 20	8	1	7	3
Moyenne	12,46	16	15,35	12,61

B-Spécialité « Conduite de véhicules »

a) Entretien avec un jury

Entretien	Conduite de véhicules			
	Conduite de véhicules poids lourds	Conduite de véhicules de transport en commun	Conduite d'engins de TP	Mécanicien moteur Diesel
Admis à concourir	34	1	1	8
Présents	34	1	1	8
Taux d'absentéisme	0%	0%	0%	0%
Notes < 5 (note éliminatoire)	0	0	0	0
Notes ≥ 5 et < 10	0	0	0	0
Notes ≥ 10 et < 15	20	1	1	6
Notes ≥ 15 et ≤ 20	14	0	0	2
Moyenne	13,85	14	14	12,69

b) Interrogation orale

Interrogation orale	Conduite de véhicules			
	Conduite de véhicules poids lourds	Conduite de véhicules de transport en commun	Conduite d'engins de TP	Mécanicien moteur Diesel
Admis à concourir	34	1	1	8
Présents	34	1	1	8
Taux d'absentéisme	0%	0%	0%	0%
Notes < 5 (note éliminatoire)	0	0	0	0
Notes ≥ 5 et < 10	7	0	0	0
Notes ≥ 10 et < 15	17	0	0	3
Notes ≥ 15 et ≤ 20	10	1	1	5
Moyenne	12,78	16	17	15,06

Le jury a fixé le seuil d'admission dans chacune des spécialités.

	Environnement, hygiène (27 postes)	Conduite de véhicules (22 postes)
Seuil d'admission	13,14	14,14
Lauréats	27	23